

**CONVOCACTION**

Date : 10 décembre 2024

Affichée le : 10 décembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le seize décembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En 39

exercice :

Présents : 28

Votants : 34

Pouvoirs : 8

Absent : 3

**Étaient présents :** M. Jean-Claude VILLEMALIN - Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUSTI - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - Mme Hafida MEHADJI - M. Noureddine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

**LISTE DES DELIBERATIONS**AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE  
DE LA VILLE LE :**19 DEC. 2024**DELIBERATION PUBLIEE SUR LE  
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

24 décembre 2024

**Absents représentés**

Mme MOUSSATEN

Mme HAMADOUC

Mme PEREZ

Mme SENET

Mme JACQUEMART

Mme M'BAYE

M. LUCAS

M. FACCHINI

Pouvoir à Mme FAZAL

Pouvoir à Mme LAMBRE

Pouvoir à M. BROCHOT

Pouvoir à M. BOUKHACHBA

Pouvoir à M. BOULHAMANE

Pouvoir à M. KA

Pouvoir à Mme MEHADJI

Pouvoir à Mme DUCHATELLE

**Absents non représentés**

Mme SAVAS, M. AÏT MESSAOUD, M. ZAHRAOUI.

**Secrétaire de séance :** Jessica ELONGUERT**21 Associations sous conventions d'objectifs - Acomptes sur subventions 2025****■ Rapport de présentation :****Karim BOUKHACHBA, Adjoint**

Par délibérations, le conseil municipal a autorisé la signature de conventions d'objectifs avec différentes structures.

Le montant annuel des subventions aux associations est fixé en même temps que le vote du budget primitif. Cependant pour assurer la continuité de leur fonctionnement et conformément aux termes des conventions d'objectifs signés avec les associations, il est nécessaire de leur verser un acompte en début d'année 2025.

Ainsi, il vous est proposé de leur verser un acompte sur subvention 2025 selon le tableau ci-après :

ASSOCIATIONS ET ÉTABLISSEMENT SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2024	1ère Echéance	Taux	Montant 1er Acompte	IMPUTATION
AFC CREIL	46 240,00	janv-25	30%	13 872,00	30-65748-DB
CENTRE GEORGES BRASSENS	151 410,00	avr-25	50%	75 705,00	024-65748-CB
LA FAIENCERIE THEATRE DE CREIL	450 000,00	janv-25	25%	112 500,00	316-65748-CA
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	77 000,00	janv-25	30%	23 100,00	30-65748-AA
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	1 690 000,00	janv-25	25%	422 500,00	420-657363-AA

Le montant définitif des subventions annuelles seront arrêtés en même temps que le vote du budget primitif 2025 et incluent le montant déjà versés.

Il vous est demandé d'autoriser le versement de ces acomptes, conformément

Mesdames SAVAS, ELONGUERT et messieurs BOUKHACHBA et AÏT M  
vote, du fait de leur implication dans les associations.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024  
Reçu en préfecture le 23/12/2024  
Publié le 24/12/2024  
ID : 060-216001743-20241223-21DEL\_CM161224-DE

### ■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,  
Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 02 Décembre 2024,  
Considérant le besoin de trésorerie des associations,  
Entendu le rapport de présentation,

### ■ Vote

Votants : 34	Pour : 34	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prends pas part au vote : 2
--------------	-----------	------------	----------------	--------------------------------

### ■ Décide à l'unanimité :

**Article 1er** : de verser conformément aux conventions d'objectifs, les acomptes sur subvention 2025 suivants :

ASSOCIATIONS	Montant 1er Acompte	IMPUTATION
AFC CREIL	13 872,00	30-65748-DB
CENTRE GEORGES BRASSENS	75 705,00	024-65748-CB
LA FAIENCERIE THEATRE DE CREIL	112 500,00	316-65748-CA
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	23 100,00	30-65748-AA
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	422 500,00	420-657363-AA

**Article 2** : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet au budget de la Ville.

CREIL, le **23 DEC. 2024**  
Pour extrait certifié conforme,

Sophie DHOURY-LEHNER  
Maire de Creil  
Vice-Présidente de l'ACSOISE  
Chargée du Projet de Territoire



Madame Jessica ELONGUERT

La secrétaire de séance